



SNUDI-FO et FNEC FP FO du Var

12, Place Armand Vallé, 83100, Toulon

Tel : 06.51.02.49.82 ou 06.72.82.60.76

Email : snudifo83@gmail.com ou fneccpfo83@gmail.com

Toulon, le 13 avril 2014

Communiqué de presse du 13 avril 2014

A Mesdames et Messieurs les Rédacteurs en chefs, avec prière d'insérer **Rythmes scolaires : le seul « assouplissement » possible, c'est l'abrogation !**

La section départementale SNUDI FO (Syndicat FO du 1^{er} degré), avec sa FNEC FP FO (fédération départementale FO de l'enseignement), appelle l'ensemble des personnels des écoles du Var à signer massivement la pétition nationale du SNUDI FO décidée lors de son dernier Conseil National des 8 et 9 avril 2014, **pétition exigeant l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.**

Comme le précise le contenu de cette pétition (**cf. au verso**), ce décret entraîne l'inégalité territoriale, une dégradation des conditions de travail, une remise en cause des droits statutaires des personnels, la confusion scolaire et périscolaire, la mise sous tutelle des enseignants par les collectivités territoriales. **Ce décret est rejeté par la majorité des personnels et parents d'élèves et de nombreux Maires et élus locaux de toutes tendances.**

Le nouveau Ministre HAMON a précisé vouloir apporter des **aménagements** mais qu'il n'y aurait « *ni report, ni retrait, ni libre choix...* » et que « *le cadre général du décret doit s'appliquer...* ». **Pour le SNUDI FO, défenseur de l'école Républicaine, le seul aménagement possible c'est l'abrogation.**

A l'issue des dernières élections municipales, **le SNUDI FO et la FNEC FP FO du Var** se sont à nouveau adressés à tous les Maires du département pour les appeler à se prononcer contre l'application de ce décret à la rentrée de septembre 2014.

Dès le 12 février dernier, **le SNUDI FO du Var avait déposé auprès du DASEN du Var, plus de 1000 signatures et annoncées près de 5000 autres, appelant les Maires à se prononcer dans ce sens et exigeant du Ministre qu'il abroge son décret.** Depuis la rentrée de septembre 2013, intégrant la puissante grève du 14 novembre appelée par FO, CGT, SUD, SNE et SNUIPP FSU du Var, des maires et élus du département ont pris position contre l'application de ce décret (**Forcalqueiret, Ampus, Rians, Puget Ville, Moissac, Sainte Anastasie, Les Mayons, Barjols, Villecroze, Carnoules, Nans les Pins, Brue Auriac, Sainte Zacharie...**), d'autres en ont demandé le report (**La Seyne, La Roquebrussanne...**) précisant que les conditions financières n'étaient pas réunies.

Ce Jeudi 10 avril, M FALCO, Maire de Toulon, a annoncé ne pas vouloir appliquer cette réforme, précisant que « *la majorité des professeurs et parents sont contre...* » et que le coût de cette réforme, à hauteur de 1,5 millions €, est impossible à financer au moment où la dotation de l'Etat diminue de 4 millions € en 2 ans.

En toute indépendance, FO ne peut que soutenir cette position, comme FO s'est appuyé sur la décision de demande de report effectuée par le Maire de La Seyne sur Mer.

Le SNUDI FO du Var appelle les maires et élus à élargir les prises de positions contre l'application de cette réforme à la rentrée 2014, point d'appui permettant de gagner l'abrogation.

Le SNUDI FO du Var s'est adressé à l'ensemble des autres organisations syndicales du département pour agir en commun dans ce sens et continue à le proposer.

Pour le SNUDI FO du Var, ce dossier n'est pas clos :

Personnels des écoles du Var,

Signez massivement la pétition exigeant l'abrogation de cette réforme !

Ce décret s'inscrit dans le cadre du désengagement de l'Etat, accéléré maintenant par le pacte de responsabilité que FO combat, politique d'austérité du gouvernement comme de son prédécesseur, politique sanctionnée dans la rue et dans les urnes :

C'est ainsi que, concernant la carte scolaire dans le Var, comment comprendre que, **pour 807 élèves supplémentaires attendus dans les écoles à la rentrée 2014, 39 fermetures de classes sont envisagées pour seulement 28 ouvertures ?**

Le SNUDI FO du Var appelle les personnels, avec les parents, à se mobiliser pour le maintien et le rétablissement des classes supprimées et se tient à la disposition des collègues pour accompagner les délégations qui demandent audience au DASEN.

Pour la FNEC FP FO du Var
Rolando GALLI

Pour le SNUDI-FO du Var
Marc ALTET

Pétition Nationale du SNUDI FO :

Monsieur le Ministre,

Vous venez d'être nommé. Le 12 février 2013, le 14 novembre 2013, le 5 décembre 2013 et à de multiples reprises dans les départements, les enseignants des écoles et les agents territoriaux, avec leurs syndicats et leurs fédérations (FO, CGT, SUD et SNUipp) ont montré leur opposition au dispositif sur les nouveaux rythmes scolaires voulus par votre prédécesseur.

Ils ont été très souvent soutenus par des parents d'élève et des élus municipaux.

La mise en œuvre du décret du 24 janvier entraîne :

► **une inégalité sur le territoire national et une dégradation des conditions de travail des enseignants ;**

► **une remise en cause des droits statutaires, notamment par le projet de décret annualisant les obligations de service des titulaires remplaçants (contre lequel FO, SNUipp, CGT et SUD ont voté au CTM), par la confusion entre le scolaire et le périscolaire et la mise sous tutelle des enseignants par les collectivités locales.**

Ce décret provoque inquiétude et rejet de la part des enseignants, des parents et de nombreux élus locaux.

Le 8 avril dernier, le Premier ministre lors de son discours de politique générale à l'Assemblée nationale, a annoncé un « assouplissement du cadre réglementaire des rythmes».

Le seul « assouplissement » possible, c'est l'abrogation pure et simple du décret du 24 janvier 2013. C'est ce que nous vous demandons Monsieur le Ministre.